

Lettre du Maire de Strasbourg à Jacques-Camille Paris (30 janvier 1952)

Légende: Le 30 janvier 1952, Charles Frey, maire de la ville de Strasbourg et président du comité provisoire strasbourgeois pour le Mouvement européen, informe Jacques-Camille Paris, secrétaire général du Conseil de l'Europe, de sa volonté de déposer la candidature de Strasbourg comme siège des institutions européennes.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Seat of the European Institutions (Plan Schuman), 2409.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_maire_de_strasbourg_a_jacques_camille_paris_30_janvier_1952-fr-4084fa4c-7935-4771-95f9-6caf945ac757.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre du Maire de Strasbourg à Jacques Camille Paris (30 janvier 1952)

Monsieur J.C. Paris
Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire Général au Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe
Place Lenôtre
Strasbourg

Strasbourg, le 30 janvier 1952

Monsieur le Ministre,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de la conférence de presse au cours de laquelle vous avez développé la perspective de grouper autour du Conseil de l'Europe et de réunir à Strasbourg les différentes autorités européennes en voie de formation, à commencer par la Haute Autorité du Plan Schuman. Je ne crois pas faire erreur en concluant qu'à votre avis le choix du siège de cette haute administration n'est pas déjà virtuellement fixé sur telle ville ou tel pays comme le bruit en avait couru.

Si je n'ai pas pris jusqu'à présent l'initiative de poser officiellement la candidature de Strasbourg, j'ai été retenu tout d'abord par la considération qu'il fallait éviter tout geste qui pourrait en quoi que ce soit peser sur la liberté d'action des négociateurs français. D'ailleurs j'aurais été quelque peu embarrassé de proposer un bâtiment suffisamment représentatif pouvant accueillir dans l'immédiat l'administration du Plan. Pour l'installation provisoire dans un avenir moins immédiat, et surtout pour une installation définitive, des solutions sont possibles et la Ville de Strasbourg est disposée à y contribuer avec tous ses moyens. L'état de la reconstruction enfin permet d'affirmer également que le problème du logement pourrait être plus facilement maîtrisé qu'il y a deux ans et demi lors de l'établissement du Conseil de l'Europe.

Pour me permettre de mesurer l'étendue de l'effort qu'il y aurait à faire, je vous serais très obligé de me faire connaître quels seront à votre avis les besoins en locaux et en logements de la nouvelle autorité européenne.

En tout cas vous pouvez être assuré de mon accord avec le projet que vous avez préconisé et, si le choix de Strasbourg pouvait être obtenu, de mon entier concours pour la réalisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments très cordialement dévoués.